



Conseil municipal



Séance ordinaire du mardi 16 février 2010.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le mardi 16 février 2010 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis THION, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 5 février 2010.

Etaient présents : M ; Denis THION – M. Alex FRISON – Mme Marilyne BOURDELOIS – M. Denis GIGAULT – Mme Maryse PAJON – M. Michel CHAUMETTE – M. Patrick ARCHENault – Mme Nadia MARTIN – Mme Françoise BIHOUEE – Mme Odile FARGETAS, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Patrick VERGINE a donné procuration à M. Patrick ARCHENault.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Maryse PAJON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Mme Delphine PIZARRO, Adjoint administratif de 2^{ème} classe, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

M. Denis THION déclare la séance ouverte et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum est obtenu.

1. Approbation du procès-verbal – séance du 12 janvier 2010.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2010, préalablement communiqué aux membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions intercommunales et des différents syndicats.

2. Personnel communal.

Monsieur Cédric CONSTANT, adjoint technique de la Commune, effectuera une formation CASES organisée par la CCB. Cette formation est obligatoire pour la conduite du tracteur communal.

3. Vote des subventions 2010.

Le Conseil Municipal établit la liste des bénéficiaires et détermine le montant des subventions qui seront allouées en 2010, le montant global s'élève à 2 415.10 euros.

Subvention exceptionnelle seisme haiti FONDATION DE France	100 EUROS
ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES COURCELLOIS	
CCAS	500 EUROS
COMITE DES FETES	150 EUROS
SOCIETE DE CHASSE	150 EUROS

MONDE SCOLAIRE ET EDUCATION	
COOPERATIVE SCOLAIRE - SIRIS BATILLY	200 EUROS
COOPERATIVE SCOLAIRE – SIRIS CHAMBON	250 EUROS
COOPERATVIE SCOLAIRE – SIRIS NANCRAY	100 EUROS
COOPERATIVE SCOLAIRE – SIRIS NIBELLE	150 EUROS
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES SIRIS	40 EUROS
MAISON FAMILIALE RURALE - VRIGNY	30 EUROS
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
ENTENTE SPORTIVE NANCRAY/CHAMBON/NIBELLE	150 EUROS
JUDO CLUB BEAUNOIS	30 EUROS
ASSOCIATIONS D AIDE AUX PERSONNES OU AUX FAMILLES	
ASSOCIATION AIDE AUX PERSONNES AGEES - BEAUNE	40 EUROS
FAMILLES RURALES - BEAUNE	20 EUROS
ENTRAIDE ET LOISIRS	112.80 EUROS
SOLIDARITE BEAUNOISE	20 EUROS
SANTE ET HANDICAP	
PAPILLONS BLANCS - PITHIVIERS	50 EUROS
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	50 EUROS
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
FNACA - BEAUNE	30 EUROS
ASSOCIATIONS DE CULTURE ET LOISIRS	
FONDATION DU PATRIMOINE - ORLEANS	50 EUROS
ASSOCIATION DES COURCELLES DE FRANCE	42.30 EUROS
CHORALE POLYSONS - ESCRENNES	300 EUROS
TOTAL	2565.10 EUROS

4. Travaux.

Assainissement :

Devis busage rue du Moulin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise SEGEC concernant la réfection de busage rue du Moulin qui s'élève à 4 504 euros HT.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour obtenir sur ces travaux une subvention au taux maximal.
- Demande le préfinancement pour cette opération.

Devis modification et amélioration du réseau rue du Pressoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise SEGEC concernant la modification et l'amélioration du réseau rue du Pressoir qui s'élève à 2 041 euros HT.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour obtenir sur ces travaux une subvention au taux maximal.
- Demande le préfinancement pour cette opération.

Avenant BET Legrand.

La Commune a signé 126 conventions avec des particuliers désirant raccorder leurs habitations au réseau d'assainissement collectif séparatif des eaux usées sous maîtrise d'ouvrage publique.

Lors de l'établissement du marché de maîtrise d'œuvre avec le BET Legrand, l'estimation du nombre de branchements était de 120 unités.

Le présent avenant a pour objet de porter le nombre de branchements à réaliser de 120 unités à 126 unités.

La plus value liée à l'étude de 6 branchements supplémentaires s'élève à la somme de 1 184.04 euros TTC.

Le montant global du marché est par conséquent porté à 24 864.84 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Général pour obtenir une subvention au taux maximal.
- Demande le préfinancement.

Appel d'offres – Mission de contrôle en domaine privé relative aux travaux de raccordement des particuliers.

Suite à l'ouverture des plis (3 entreprises ayant répondu), la commission d'appel d'offres, le 16 février dernier, s'est réunie en présence de Monsieur Legrand, maître d'œuvre, afin de prendre connaissance du rapport d'analyses des offres établi par le Cabinet Legrand.

L'entreprise ayant la meilleure note finale par rapport aux critères d'attribution est l'entreprise BONNEFOY de Moneteau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer le marché désigné ci-dessus à l'entreprise BONNEFOY pour un montant de 8 525 euros HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour obtenir une subvention au taux maximal ainsi que le préfinancement.

Eau potable :

Devis Bouclages rue du Pourtour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis établis par l'entreprise SEGEC concernant le bouclage rue du Pourtour Nord qui s'élève à 17 585 euros HT, Pourtour Sud qui s'élève à 14 691 euros HT et Pourtour Château d'eau qui s'élève à 1 827 euros HT.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir sur ces travaux une subvention au taux maximal.
- Demande le préfinancement pour cette opération.

Devis chemin du Moulin à eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise SEGEC concernant la reprise de branchement rue du Moulin à eau qui s'élève à 1 314 euros HT.

Devis réparation cour du Château.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise SEGEC concernant la réparation de fuites au château qui s'élève à 1 850 euros HT.

Devis réparation 2 branchements rue Basse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis établis par l'entreprise ROGUET concernant la réparation sur deux branchements rue Basse qui s'élève à 1 185 euros HT pour l'un (M. Henri) et à 1 350 euros HT pour l'autre (Mme Jolivet).

Devis branchements eau potable rue du Pourtour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis établis par l'entreprise SEGEC concernant le branchement d'eau pour deux particuliers (M. Archenault – M. Melro) rue du Pourtour qui s'élève à 850 euros HT pour chacun.

➤ L'entreprise SEGEC établira les factures au nom de la Mairie, celle-ci se fera ensuite rembourser par les personnes concernées.

Travaux divers :

Pose fourreaux rue du Château.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise SEGEC concernant la pose de fourreaux rue du Château qui s'élève à 1 790 euros HT.

➤ Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général dans le cadre des communes à faible population pour obtenir sur ces travaux une subvention au taux maximal.

➤ Demande le préfinancement.

Modification bateau eaux pluviales rue Creuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise SEGEC concernant la modification du bateau rue Creuse qui s'élève à 750 euros HT.

➤ Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général dans le cadre des communes à faible population pour obtenir sur ces travaux une subvention au taux maximal.

➤ Demande le préfinancement.

Feux tricolores.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise CEGELEC concernant le remplacement des feux tricolores côté Reigneville suite à une dégradation par un camion qui s'élève à 1 563.70 euros HT.

➤ Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général dans le cadre des communes à faible population pour obtenir sur ces travaux une subvention au taux maximal.

➤ Demande le préfinancement.

5. Convention assainissement.

Modification de l'échéancier du paiement des travaux de raccordement dans les parties privées des habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide de la modification de l'échéancier comme suit :

- 25% à la signature du devis.
- 25% à la réception des travaux.
- Le solde, après versement de la subvention de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Réunion Publique.

Le 13 mars 2010 à 11 heures aura lieu une réunion publique liée aux travaux d'assainissement.

6. Vote des indemnités aux élus.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reconduire pour cette année les mêmes taux que l'année précédente soit :

- 17 % de l'indice brut 1015 pour le Maire,
- 6,60 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.

7. Fixation de la durée des immobilisations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe à 50 ans la durée d'amortissement sur le réseau d'assainissement.
- Fixe à 25 ans la durée d'amortissement sur la station d'épuration.

8. Subventions :

Aide à la voirie communale – répartition des produits des amendes de police.

Dans le cadre de l'aide à la voirie communale : répartition des produits des amendes de police, concernant l'achat de panneaux routiers améliorant la sécurité des usagers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Président du Conseil Général du Loiret pour obtenir une subvention au taux maximal.
- Demande l'autorisation de préfinancer cette dépense.

Aide à la voirie communale – redevance des mines sur le pétrole.

Dans le cadre de l'aide à la voirie communale : redevance des mines sur le pétrole, concernant divers travaux de voirie (reprofilage et gravillonnage d'une partie de la rue du Pont Rompu, pose d'une grille et une évacuation des eaux pluviales, pose de caniveaux sur 15 mètres et la réalisation d'un puisard, réalisation d'un regard raccordé au réseau d'évacuation),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Président du Conseil Général du Loiret pour obtenir une subvention au taux maximal.
- Demande l'autorisation de préfinancer cette dépense.

9. Communauté de Communes.

Compétence « Cœur de village ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modalités d'application susvisées et après en avoir délibéré, (6 « oui », 3 « non » et 2 abstentions).

- Transfère la compétence « Cœur de village » à la CCB.
- Adopte les modalités d'application et le règlement de la politique « Cœur de village ».
- Approuve les nouveaux statuts de la CCB et précise la modification de l'article 2 alinéa « politique du logement et du cadre de vie » afin de lui permettre d'exercer la compétence « Cœur de village » et la réalisation du PLH.

Travaux d'entretien routes communautaires.

Monsieur le Maire a adressé un courrier à l'attention du Président de la CCB relatif à l'entretien de la route communautaire (route d'Arconville) en confirmant le souhait plusieurs fois exprimé depuis des années, de voir se réaliser le revêtement du Carrefour de la route Boynes-Nancray à l'entrée du village.

Réunions CCB.

Monsieur le Maire rend compte des différents contacts et réunions relatifs au 3^{ème} appel à projets 1% Paysages et Développement et à l'étude PLH.

10. Elections régionales des 14 et 21 mars.

Composition du bureau de vote.

Le Conseil Municipal fixe la composition du bureau de vote pour le premier et le second tour.

11. Affaires scolaires :

Demande de dérogation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Accepte la demande de dérogation pour un enfant de la Commune (Adrien MATHIEU) qui fréquentera, à la rentrée 2010, l'école primaire de Dadonville, étant déjà scolarisé à l'école maternelle de cette même commune.

Demande d'aide financière classe de mer SIRIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Refuse à une administrée sa demande d'aide financière concernant la classe de mer du SIRIS subventionnant déjà ce séjour à hauteur de 155.25 euros par élève.

12. Réforme territoriale :

Motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France.

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

13. Urbanisme et aménagement du territoire communal :

Information sur les demandes d'autorisation préalables, CU et permis de construire en cours.

Monsieur le Maire fait lecture de courriers relatifs à différents dossiers en matière d'urbanisme actuellement en cours.

Compte-rendu de l'échange avec Monsieur le Sous-Préfet au sujet du franchissement de la Rimarde.

Monsieur le Sous-Préfet informe Monsieur le Maire que le franchissement de la Rimarde s'effectuera par l'ancien pont qui sera réaménagé.

Une nouvelle rencontre aura lieu le 26 février en Mairie de Courcelles en présence de Monsieur le Sous-Préfet, les représentants d'ARCOUR, Monsieur le Président de la CCB, Monsieur Michel Masson, Monsieur le Président du Syndicat de la Rimarde, Monsieur Barrier et d'un représentant de la DDT.

14. Assurances GROUPAMA :

Remboursement de frais d'honoraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Accepte le remboursement par chèque (820.48 euros) concernant les frais d'avocat dans l'affaire EARL rue Neuve/Commune.

Procédure EARL Rue Neuve.

Le Conseil Municipal est informé de l'ordonnance rendue le 1^{er} février par Tribunal Administratif suite au procès engagé par l'EARL de la Rue Neuve contre la Commune au sujet du remembrement.

Par cette ordonnance :

- Il est donné acte du désistement de la requête de l'EARL de la Rue Neuve.
- Les conclusions de la commune de Courcelles relatives à l'application de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative sont rejetées.

Le Conseil Municipal prend acte de cette ordonnance, regrette l'énergie, le temps et l'argent dépensés pour aboutir à un désistement, souligne que cette affaire génère une perte de 91.17 euros sur le budget communal.

15. Vie associative :

Demande de clôture et transferts des fonds d'associations inactives avant prescription trentenaire.

Le Conseil Municipal,

Considérant le manque d'activités des associations : « l'amicale des anciens élèves de l'école publique » et « l'alliance société de tir de Courcelles » depuis des dizaines d'années et la disparition des membres du bureau,

Après consultation de la Caisse d'Epargne de Pithiviers,

Demande la clôture des livrets n°001000550013 et 00100016472504 et le transfert du solde de 142.74 euros au 31/12/2009 (pour l'amicale des anciens élèves) à la coopérative scolaire de l'école publique du SIRIS de Nancray et 293.21 euros au 31/12/2009 (pour l'alliance société de tir) dont la moitié sera attribué au Comité des fêtes de Courcelles et l'autre moitié, à la société de chasse de Courcelles dont les activités recouvrent aujourd'hui celles des associations disparues.

16. Affaires diverses :

Annulation de la manifestation des 10 ans de la Méridienne verte.

Le Conseil Municipal avait accepté en date du 24 novembre dernier, le principe de recevoir, un raid attelé le 14 septembre 2010. Depuis, les organisateurs de cette manifestation demandent à la Commune de participer à leur hébergement et souhaitent que Courcelles devienne ville étape. N'ayant ni les moyens humains techniques et financiers pour assurer la réussite de cet évènement, le Conseil Municipal annule sa participation à cette manifestation.

Maison abandonnée.

Monsieur le Maire résume les différentes démarches déjà entreprises au sujet de la maison de Monsieur Jorge PRINCIPE, 10 Grande rue.

Il donne lecture du courrier expédié au Centre des Impôts fonciers d'Orléans suite au dernier rendez-vous avec Madame TREMINTIN, trésorière à Beaune-la-Rolande.

FCTVA.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 10 février 2010, informant que la commune bénéficiera définitivement du versement du FCTVA à n+1 ayant respecté ses engagements en 2009 par rapport à son niveau d'investissement.

17. Prochaines réunions :

Les prochaines séances sont fixées au Jeudi 25 mars à 20 heures et mardi 13 avril à 20 heures.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h45.

M. Denis THION :	M. Michel CHAUMETTE :
M. Alex FRISON :	M. Patrick ARCHENAUULT :
Mme Maryline BOURDELOIS :	Mme Nadia MARTIN :
M. Denis GIGAULT :	Mme Françoise BIHOUEE :
Mme Maryse PAJON :	Mme Odile FARGETAS :
M. Patrick VERGINE :	